

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2026

Le 30 juin 2026, à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Madame VIGROUX Myriam, Présidente.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, Mme BAYSSE Nicole, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Jérémy, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, M. COUGOUREUX Rolland, Mme DELPERIE Laurence, M. ARMAND Franck, Mme GOMEZ Ghislaine, Mme GUIBELIN Aude, Mme CHAZOTTES Fabienne, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. SOULAGES Jérôme, M. MÉLÉSI Olivier, Mme MARIETTA Clémence, M. PYRONNET Jean Marie, M. CRAYSSAC Claude, Mme FRÉDÉRIC Sophia, Mme CLOUP Valérie, M. FARENC Théo, Mme PELLESCI Emmanuelle, Mme FRAYSSINET Emilie.

Membres représentés :

Mme GRANDET Manon (pouvoir à M. LAGALY Jean-Philippe), M. HEINISCH-FOUQUES Patrice (pouvoir à M. CRAYSSAC Claude).

Membres excusés :

M. NÈGRE Daniel, M. LEBAS Brice, Mme BARBANCE Ghislaine.

Secrétaire de séance :

Mme CLOUP Valérie.

DELIBERATION N° 2026/38

Régularisation des subventions aux associations

« Familles Rurales », « Séga'liens » et « La maison des enfants »

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	29
Membres représentés	2
Membres avec voix délibérative	31

Madame la Présidente indique à l'assemblée que la Communauté de communes Val 81 apporte un soutien financier aux associations « Familles rurales » et « Séga'liens » pour l'ALSH extrascolaire et l'ALSH périscolaire du mercredi ainsi qu'à l'association « La Maison des enfants » pour la crèche.

Au cours de l'année 2025, Val 81 a versé des acomptes suivant les modalités fixées dans les conventions et leurs avenants signés avec lesdites associations.

Le bilan financier de l'Associations « Familles rurales » prenant en compte les acomptes déjà versées, fait apparaître un excédent de 961,91 € pour l'ALSH extrascolaire et un excédent de 1 726,83 € pour l'ALSH périscolaire du mercredi.

Le bilan financier de l'association Séga'liens prenant en compte les acomptes déjà versées, fait apparaître un déficit de 3 264 € pour l'ALSH extrascolaire et un déficit de 1 003€ pour l'ALSH périscolaire du mercredi.

Concernant l'association « La Maison des enfants » qui peut prétendre au versement du solde d'un montant de 4 250 €, aura un déficit de 5 865,56 € après le versement du solde susmentionné.

Suite à cet exposé, Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- de verser les soldes des subventions attribuées au titre de l'année 2025 à l'association Séga'liens d'un montant de 2 400 € pour l'ALSH extrascolaire et de 1 000 € pour l'ALSH périscolaire du mercredi ;
- de verser le solde de la subvention d'un montant de 4 250 € à l'association « La Maison des enfants » ;
- de solliciter auprès de l'association « Familles rurales » la restitution des excédents constatés pour l'ALSH extrascolaire et l'ALSH périscolaire du mercredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte l'ensemble des propositions et autorise en conséquence, la Présidente ou son représentant à :

- procéder au versement des soldes des subventions attribuées au titre de l'année 2025 à l'association Séga'liens et à l'association « La Maison des enfants » ;
- émettre les titres de recettes afin d'obtenir le remboursement des excédents constatés pour l'ALSH extrascolaire et l'ALSH périscolaire du mercredi de l'association « Familles rurales » ;
- signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,
Myriam VIGROUX.

La Secrétaire de séance,
Valérie CLOUP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 081-248100497-20260630-2026DEL38-DE